



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUIN 2023 A 20 H 00

Conseillers en exercice : 12

Conseillers Présents : 10

Sont présents :

M. Sébastien GUINET, Maire, Président de séance
M GOUJON Daniel, premier adjoint au maire
M. Cédric PAUGET, adjoint au maire
Mme FERRAUX BLANC Magalie, adjointe au maire
Mme Sylvia FAILLARD, Conseillère Municipale,
Mme Véronique ARRIGONI, conseillère municipale
M. Laurent INVERNIZZI, conseiller municipal,
Mme Suzanne LOCATELLI, conseillère municipale,
M. Jérôme MARTIN, conseiller municipal,
M. José PEREIRA, conseiller municipal,

Sont excusés :

M. Nicolas CARTONNET qui donne pouvoir à M. Sébastien GUINET
Mme Maryline PIERRAT qui donne pouvoir à Mme FERRAUX BLANC Magalie

Convocation adressée le 31 MAI 2023

Mme Magalie FERRAUX BLANC est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 11 et 14 avril 2023 adoptés à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

Question n° 1 : Programme d'action ONF 2023

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'action ONF pour l'année 2023 d'un montant total TTC de 21 367.49 € qui consiste aux travaux suivants :

- Travaux de maintenance :

Entretien de la parcelle 2 - montant TTC 1 387.40 €

- Travaux sylvicole :

Travaux sur parcelles 12,13, 15, 21, 23 - montant TTC : 19 980.09 €

Le montant total est de 21367.49 € TTC inscrits au budget primitif 2023

Question adoptée à l'unanimité

Question n° 2 : Décision modificative sur budget primitif 2023

La décision modificative concerne une erreur de frappe sur la délibération d'affectation de résultats 2022. L'affectation à l'excédent reporté de fonctionnement au c/ 002 (fonctionnement recettes) est de 1 748 324.08 € et non de 1 747 324.08 € différence de 1000 € en recettes en plus.

Afin d'équilibrer le budget il convient d'augmenter les dépenses de fonctionnement de 1000 € qui seront mis sur le compte 6413 « personnel non titulaire »

Question adoptée à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'AIN
Arrondissement de NANTUA
Canton de NANTUA

Question n° 3 : Devis HUSSON pare ballons skate parc

Afin de sécuriser le terrain de jeux au city stade, et éviter que les ballons aillent dans la rivière, l'entreprise HUSSON de CHATILLON SAINT JEAN a proposé la pose de grillages et filets.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise HUSSON d'un montant de 11 747.04 € TTC

Question n° 4 : Devis SITEC Skate parc

l'entreprise SITEC d'OYONNAX a fait une proposition pour le remplacement de trois panneaux en fibre composite sur le skate parc.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SITEC d'un montant de 1 032 € TTC

Question n° 5 : Honoraires étude remplacement chauffage bâtiments communaux

Vu l'augmentation du coût de l'énergie et la vétusté des équipements de chauffage des bâtiments publics, M. le Maire indique qu'il serait intéressant de réaliser une étude sur le mode de chauffage de la salle polyvalente, l'école et la mairie. Le cabinet ENERPOL d'AMBERIEU en BUGEY a présenté une offre d'honoraires pour un montant forfaitaire de 6 600 € HT comprenant l'étude thermique avant et après travaux, l'étude de choix d'énergie présentant plusieurs solutions et l'étude de dimensionnement avec l'établissement du dossier de consultation des entreprises.

Question adoptée à l'unanimité

Question n° 6 : Référent Schéma Directeur Vélo du Haut Bugey

Haut Bugey Agglomération a lancé un « schéma directeur vélo du Haut Bugey » et a été retenue comme lauréate de l'appel à projet AVELO 2 initié par l'Etat et l'ADEME.

Le schéma permettra de développer, en concertation avec chaque commune le guide technique des voies douces réalisé en 2013.

Un référent doit être nommé pour représenter la commune tout au long de l'étude qui se déroulera en trois phases :

- Elaboration du schéma cyclable (inventaire et diagnostic, définition du schéma et planification)
- Réalisation d'un schéma d'implantation des stationnements et équipements associés,
- Mise en place d'actions de communication et de sensibilisation

A l'unanimité , Mme Véronique ARRIGONI est nommée référente pour la commune de Brion.

A noter qu'un séminaire stratégique du schéma directeur vélo se tiendra le mardi 27 juin 2023 au 17 H 30 au siège de HBA.

Question n° 7 : Maison de santé de SAINT MARTIN DU FRESNE

Suite à diverses réunions des élus des communes environnantes concernant le devenir de la maison de santé de Saint Martin du Fresne, M. le Maire informe de la demande de la commune de Saint Martin de solliciter les élus pour une participation à la Société Civile Immobilière de la maison de santé afin de prendre en charge le salaire de la secrétaire soit environ 28000 € par an .

Ceci permettrait d'alléger considérablement les charges des médecins.

Les communes sollicitées sont celles qui ont au moins 5 % de leurs habitants qui utilisent les services des médecins actuellement sur le site. La simulation de la participation financière est calculée en prenant en compte le nombre d'habitants pour 10 % et le nombre de patients pour 90 % ; la part de la commune de BRION serait d'environ de 1339 €/an.

Question adoptée à l'unanimité

Question n° 8 : Vente parcelle communale rue des Primevères à M. et Mme LIOTARD

M. le Maire fait suite à la demande de M. et Mme LIOTARD domiciliés rue des Primevères qui souhaitent acquérir la moitié de la parcelle ZB 566 et deux places de parking, devant leur propriété. Afin de délimiter la surface exacte du terrain à vendre, M. le Maire doit solliciter un géomètre, et le conseil municipal doit fixer le prix de vente dudit terrain.

Après débat, **par 8 voix POUR et 4 Voix CONTRE**, le conseil municipal décide de faire borner le terrain par un géomètre, accepte la vente du terrain à M. et Mme LIOTARD et fixe le prix de vente à 80 € le m².

Question n° 9 : Restructuration bâtiments Faillard et ancienne école rue du Château

Le Cabinet Espace Projet Architecture mandaté par la commune a chiffré l'avant projet de restructuration du bâtiment FAILLARD et de l'ancienne école.

L'estimation pour l'ancienne école s'élève à la somme de 362 000 € HT et l'aménagement de la maison Faillard avec création de gîtes, épicerie et restaurant s'élève à 844 640 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avant projet.

Des subventions vont être sollicitées et M. le Maire est autorisé à consulter pour l'achat d'une licence IV.

Question n° 10 : Comité des jeunes ; intégration et démission

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la démission de Ninon PEREIRA du comité consultatif des jeunes et intègre Melle Léonie MOREL demeurant 230 rue de Très la Ville.

Question n° 11 : Travaux voirie rue des Léchères

Par délibération du 18 mai 2021, le conseil municipal désignait le Cabinet INFRATECH de Revonnas pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie du lotissement des Léchères.

L'estimation des travaux était de 200 000 € HT. La mission de maîtrise d'œuvre de 12 300 € HT.

Le projet a été affiné et la nouvelle estimation est de 363 000 € HT d'où la nécessité de signer un avenant avec le maître d'œuvre.

Il a présenté un avenant n°1 au contrat qui s'élève à la somme de 16 020 € HT soit 3720 € de plus que le contrat initial.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant n° 1 avec le Cabinet INFRATECH

M. le Maire est autorisé à demander au Département de l'Ain une subvention au titre des amendes de police

Il est également autorisé à lancer une consultation en procédure adaptée pour la réalisation des travaux avec une mise en ligne du dossier de consultation des entreprises le 23 juin et le choix de l'attributaire du marché le 21 juillet 2023.

Les travaux devraient démarrer courant septembre 2023.

Question n° 12 : Remboursement inscription AEPV

La commune de Brion a participé à la course de l'AEPV ; l'inscription d'un montant de 70 € a été faite directement par Mme Magalie FERRAUX BLANC.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de lui rembourser cette somme.

Question n° 13 : Tarifs location salle des fêtes association AB Danse

Suite à la demande de l'Association AB Danse de Bellignat qui souhaiterait louer la salle des fêtes de Brion à partir du 15 septembre 2023 jusqu'au 30 juin 2024 les mercredis de 18 H 30 à 21 H 30.

Le conseil municipal décide de leur louer au tarif de 80 € par mois ; une convention sera signée entre les deux parties.

Question n° 14 : Questions diverses

M. le Maire informe le conseil municipal :

- De la recrudescence des dépôts sauvages sur la commune : un arrêté sera pris pour interdire ces agissements et verbaliser les contrevenants.
- De l'accessibilité de la fibre optique sur la commune fin juillet, début août
- De l'installation d'un food truck sur le parking de la salle des fêtes une fois par semaine le mercredi soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00

Le secrétaire de séance
Magalie FERRAUX BLANC



Le Maire
Sébastien GUINET

